### Etats financiers annuels de SICAV

### **SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 mai 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr. Fehmi LAOURINE

### **BILAN ARRETE AU 31-12-13**

(Exprimé en dinar Tunisien)

			<u>31/12/2013</u>	31/12/2012
	ACTIF			
AC1-	Portefeuille-titres	4.1	25 320 264	28 358 234
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés Obligations et valeurs assimilées		2 032 258 23 288 006	1 602 105 26 756 129
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		5 490 224	7 703 864
	Placements monétaires Disponibilités	4.3	3 496 457 1 993 767	4 678 150 3 025 714
AC4-	Autres actifs	4.5	3 650	3 132
	TOTAL ACTIF		30 814 138	36 065 230
	PASSIF			
PA1- PA2-	Opérateurs créditeurs Autres créditeurs divers	4.6 4.7	31 528 38 843	34 982 39 036
	TOTAL PASSIF ACTIF NET		70 371	74 018
CP1-	Capital	4.8	29 704 098	34 845 803
CP2-	Sommes distribuables a - Sommes distribuables des exercices antérieurs b - Sommes distribuables de l'exercice		1 039 669 66 1 039 603	<b>1 145 409</b> 226 1 145 183
	ACTIF NET		30 743 767	35 991 212
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 814 138	36 065 230

# ETAT DE RESULTAT Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013

(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 149 411	1 335 811
Dividendes Revenus des obligations et valeurs assimilées		31 967 1 117 444	
Revenus des placements monétaires	4.4	349 331	289 514
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 498 742	1 625 325
Charges de gestion des placements	4.9	-307 580	-348 273
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 191 162	1 277 052
Autres charges	4.10	-55 758	-65 927
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 135 404	1 211 125
Régularisation du résultat d'exploitation		-95 801	-65 942
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 039 603	1 145 183
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		95 801	65 942
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		146 136	-94 415
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-151 091	14 713
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 130 449	1 131 423

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Exercice de 12 mois clos le 31/12/2013 (Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 130 449	1 131 423
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins ) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 135 404 146 136 -151 091	1 211 125 -94 415 14 713
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-999 336	-1 431 615
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 378 558	601 472
a / Souscriptions	73 890 192	109 012 022
Capital Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables	71 759 600 -36 008 2 166 600	105 580 136 -105 805 3 537 691
b / Rachats	-79 268 750	-108 410 550
Capital Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables  VARIATION DE L'ACTIF NET	-76 895 984 35 643 -2 408 409 -5 247 445	-105 091 255 112 817 -3 432 112 <b>301 280</b>
ACTIF NET		
en début de période en fin de période	35 991 212 30 743 767	35 689 932 35 991 212
NOMBRE D'ACTIONS		
en début de période en fin de période	337 557 287 800	332 831 337 557
VALEUR LIQUIDATIVE	106,823	106,623
TAUX DE RENDEMENT	3,37%	2,96%

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-13**

#### 1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune. AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire d'AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

#### 2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# 3- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

# 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-13 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

## 3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

# 4- Notes explicatives du bilan et de l'etat de resultat

# 4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-13 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables, Le solde de ce poste s'élève à 25 320 264 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-13	% de l'actif net
TITRES OPCVM	59 061	1 920 070	2 032 258	6,61%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	103 496	0,34%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	594 578	1,93%
GO SICAV	2 301	237 049	234 709	0,76%
SANADETT SICAV	10 160	1 082 844	1 099 475	3,58%
Obligations et valeurs assimilées	153 100	21 990 280	23 288 006	75,75%
Emprunts d'Etat	8 900	8 992 090	9 181 133	29,86%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	195 840	200 265	0,65%
BTA 5.6 AOUT 2022	300	292 560	299 466	0,97%
BTA 5.6 AOUT 2022	500	485 600	497 561	1,62%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 120	197 321	0,64%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 920	197 165	0,64%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 720	197 008	0,64%
BTA 5.6 AOUT 2022	1 500	1 433 850	1 472 431	4,79%
BTA_5.5_03/2019	500	512 750	526 439	1,71%
BTA_5.5_03/2019	500	513 250	526 777	1,71%
BTA_5.5_03/2019	500	513 000	526 608	1,71%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 049 844	3,41%
BTA_5.5_03/2019	400	383 640	399 840	1,30%
BTA_6.75_07/2017	1 100	1 166 440	1 167 149	3,80%
BTA_6.75_07/2017	800	848 000	848 648	2,76%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 074 611	3,50%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 739 592	12,16%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	105 000	153 546	0,50%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 000	615 000	797 549	2,59%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 000	614 500	797 257	2,59%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 000	613 500	796 672	2,59%
BTZC_OCTOBRE_2016	1 500	919 500	1 194 568	3,89%
Emprunts de sociétés	139 500	10 130 690	10 367 281	33,72%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	800 000	810 376	2,64%
AB_10A_29/01	1 000	40 000	41 635	0,14%
AB_20A_21/05	3 000	225 000	232 767	0,76%
AB09/B_15A_30/09	5 000	366 600	370 620	1,21%
AB2010_15A_31/08	7 000	559 930	568 051	1,85%
ATB_10A_25/05	2 000	80 000	82 046	0,27%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	750 000	769 616	2,50%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	100 000	102 905	0,33%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	60 000	60 013	0,20%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	120 000	122 014	0,40%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	103 786	0,34%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 107	3,39%
BH09/B_15A_31/12	5 000	423 000	423 049	1,38%
BTE2009_10A_15/09	5 000	300 000	303 728	0,99%

TOTAL	212 161	23 910 350	25 320 264	82,36%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	200 000	202 424	0,66%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	240 000	245 170	0,80%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 786 160	2 842 585	9,25%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	120 000	124 814	0,41%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	200 000	200 451	0,65%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	300 000	302 504	0,98%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	150 000	153 875	0,50%
STB08/2_16A_18/02	10 000	750 000	783 871	2,55%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	200 000	208 620	0,68%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	209 032	0,68%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	60 000	62 222	0,20%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Plus ou moins- values réalisées
TITRES OPCVM	1 531 189	1 122 876	733 995	-13 211
FCP HELION MONEO	100 173	-	-	-
SALAMETT CAP	500 004	-	-	-
GO SICAV	237 049	-	-	-
SANADETT SICAV	693 963	1 122 876	733 995	-13 211
Emprunts d'Etat	11 619 550	383 640	3 011 100	-137 880
BTA 5,6 AOUT 2022	2 983 610	-	-	-
BTA_5,5_03/2019	2 560 000	383 640	-	-
BTA_6,75_07/2017	2 014 440	-	-	-
BTA_6,9_05/2022	1 050 400	-	-	-
BTA 7,00 02/2015	1 130 220	-	1 130 220	-38 430
BTA_8,25_07/2014	1 880 880	-	1 880 880	-99 450
Emprunts de sociétés	11 154 190	900 000	1 923 500	- 00 100
AB 2011-1 10A 26092011	900 000	-	100 000	-
AB 10A 29/01	50 000	_	10 000	_
AB 20A 21/05	240 000	_	15 000	_
AB09/B 15A 30/09	399 950	_	33 350	_
AB2010 15A 31/08	606 620	_	46 690	_
ATB_10A_25/05	100 000	_	20 000	_
ATB09/A2 10A 20/05	875 000	_	125 000	_
ATL06/1 7A 15/06	224 000	_	224 000	_
ATL08/1 5A 30/05	20 000	_	20 000	_
ATL09/1 5A 05/05	200 000	_	100 000	_
ATL09/3_5A_30/12	120 000	_	60 000	_
ATL10/1_5A_09/08	180 000	_	60 000	_
ATLSG09 5A 25/01	1 000 000	_		_
BH09/B 15A 31/12	461 500		38 500	
BTE2009 10A 15/09	350 000		50 000	
CIL 2011/1 5A 15/02	80 000		20 000	
CIL 2011/1_3A_19/02 CIL07/2_5A_22/02	100 000	_	100 000	_
HL08/1_5A_12/05	60 000	_	60 000	_
MOURADI05/1 7A 23/06 AB	40 000	-	40 000	-
MOURADI05/1_7A_23/06_AB MOURADI05/1_7A_23/06_BS	40 000	-	40 000	-
STB08/2_16A_18/02	812 500	<u>-</u>	62 500	<u>-</u>
TL 2011_1_5A_5.75%	200 000	-	50 000	-
TL 2011_1_5A_5.75% TL 2011_2_5A_5.95%	400 000	-	100 000	-
		-		-
TL07/1_5A_28/10	100 000	-	100 000	-
UF08_5A_14/03	140 000	-	140 000	-
UF10_5A_04/02/2012	160 000	-	40 000	-
UIB09/1_15A_17/07	3 039 620	-	253 460	-
UIB09/1_20A_17/07	255 000		15 000	-
M.LEASING 2012_7A_6.5%	-	200 000	-	-
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	-	100 000	-	-

TOTAL	24 304 929	2 406 516	5 668 595	-151 091
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	-	200 000	-	-
TL2013-2_5A_7.35%	-	200 000	-	-
SERV2012_5A_6.9%_22032013	-	200 000	-	-

# 4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus des titres OPCVM	31 967	36 575
Revenus des BTA	425 511	577 409
Revenus des BTZ	189 985	179 054
Revenus des obligations de sociétés	501 948	542 773
Total	1 149 411	1 335 811

# 4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-13 à 3 496 457 DT et correspond à des placements en billets de trésorerie, des certificats de dépôt et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-13	% actif net
Billets de Trésorerie	1 992 351	1 995 993	6,49%
ASSAD_1000_7.2%_30J_10122013	995 229	998 728	3,25%
UFACTOR_1000_6.5%_20J_31122013	997 122	997 265	3,24%
Certificats de dépôt	998 753	998 878	3,25%
CD_BTE_1000_10J_5.62%_31122013	998 753	998 878	3,25%
Dépôt à terme	500 000	501 586	1,63%
ABC_500_05032012	500 000	501 586	1,63%
TOTAL	3 491 104	3 496 457	11,37%

# 4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

	Exercice	Exercice	
Désignation	clos le	clos le	
	31-12-2013	31-12-2012	
Revenus des billets de trésorerie	206 360	202 652	
Revenus des autres placements monétaires	75 104		
Revenus du compte courant rémunéré	67 867	33 010	
Total	349 331	289 514	

### 4.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs s'élèvent à 3 650 DT au 31-12-13 contre 3 132 DT au 31-12-12 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31-12-13	Valeur au 31-12-12
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Autres débiteurs	1 417	1 417
Retenue à la source sur BTA	-4 473	-4 991
TOTAL	3 650	3 132

# 4.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par Axis Trésorerie SICAV au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 31 528 DT au 31-12-2013 contre 34 982 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31-12-13	Valeur au 31-12-12
Gestionnaire	25 611	29 065
Dépositaire	5 917	5 917
TOTAL	31 528	34 982

### 4.7- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres opérateurs créditeurs s'élèvent à 38 843 DT au 31-12-2013 contre 35 515 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31-12-13	Valeur au 31-12-12
Commissaire aux comptes	11 016	11 045
Provision sur suspens état de rapprochement bancaires	6 706	6 706
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	5 151	5 535
Jetons de présence	3 132	3 125
Publications	6 540	6 337
TCL	476	466
Autres créditeurs divers	20	20
TOTAL	38 843	39 036

# 4.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -5 247 445 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	-5 141 704
Variation de la part Revenu	-105 741
Variation de l'Actif Net	-5 247 445

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

# Capital au 31-12-2012

Montant:	34 845 803
Nombre de titres :	337 557
Nombre d'actionnaires :	609

# Souscriptions réalisées

Montant:	71 759 600
Nombre de titres émis :	695 147
Nombre d'actionnaires nouveaux :	372

# Rachats effectués

Montant:	76 895 984
Nombre de titres rachetés :	744 904
Nombre d'actionnaires sortants :	368

# Capital au 31-12-2013

Montant:	29 709 418 (*)
Nombre de titres :	287 800
Nombre d'actionnaires :	613

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	29 709 418
Variation des + ou- values potentielles	146 136
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-151 091
Régularisation des SND	-365
Capital au 31/12/2013	29 704 098

# 4.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2013 s'élève à 307 580 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	301 680	342 357
Rémunération du dépositaire	5 900	5 916
Total	307 580	348 273

## 4.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	33 520	38 040
Rémunération du CAC	10 583	12 731
Frais de publicité	5 544	5 559
Jetons de présence	3 132	4 586
TCL	2 881	3 199
Frais bancaires	86	1 022
Charges diverses	12	790
Total	55 758	65 927

#### 5. Autres notes aux états financiers

#### 5.1 Transactions avec les parties liées

 La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION est conforme à la convention de gestion et s'élève à 301 680 DT TTC au titre de l'exercice 2013.

- La convention de dépôt établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.
- AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

# 5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2013	2012
Revenus des placements	5,208	4,815
Charges de gestion des placements	-1,069	-1,032
Revenu net des placements	4,139	3,783
Autres charges	-0,194	-0,195
Résultat d'exploitation	3,945	3,588
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,333	-0,195
Sommes distribuables de l'exercice	3,612	3,393
+ ou - values réalisées sur cession de titres	-0,526	0,044
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0.508	-0.28
Résultat non distribuable	-0,017	-0,236
Régularisation du résultat non distribuable	-0,001	0,021
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,019	-0,215
Distribution des dividendes	-3,393	-3,786
Valeur Liquidative	106,823	106,623

Ratios de gestion des placements	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,10%	3,01%

# 5.3 Evénements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28/04/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

# RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 30 743 767 DT, y compris des sommes distribuables de 1 039 669 DT.

#### 1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### 2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# 3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESPRERIE SICAV, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

# II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

- Au 31 décembre 2013, l'actif net d'Axis Trésorerie SICAV est employé en des emprunts obligataires émis par l'UIB à hauteur de 10,04%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, l'actif net d'Axis Trésorerie SICAV a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant en dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2013.

 Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2013, l'actif d'Axis Trésorerie SICAV a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes : AMC Ernst & Young Fehmi LAOURINE

# RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2013

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

# II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

# III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- 1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :
  - Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Mai 2013. Ils s'élèvent à 500 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.
- 2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit en dinars:

	<u>Administrateurs</u>	
	Charges 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme (Jetons de présence)	3 132	3 132
Total	3 132	3 132

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 Avril 2014

Le Commissaire Aux Comptes : AMC Ernst & Young Fehmi LAOURINE